

NUMÉROS DES ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES	TOTAL
		PARTIELLES.	PAR CHAPITRE.
	Report. . . fr.	»	2,265,000 »
	CHAPITRE II.		
	<i>Administration des contributions directes, cadastre, douanes et accises.</i>		
1	Attributions d'amendes, saisies et confiscations opérées par l'administration des contributions.	120,000 »	} 9,191,500 »
2	Frais d'expertise de la contribution personnelle.	30,000 »	
3	Frais d'ouverture des entrepôts.	14,000 »	
4	Remboursement de fonds recouvrés pour les provinces.	6,734,000 »	
5	Remboursement de fonds recouvrés pour les communes.	1,950,000 »	
6	Recouvrement de la taxe provinciale sur les chiens.	200,000 »	
7	Recouvrement de la taxe provinciale sur le bétail.	125,000 »	
8	Recouvrement des 4 et 5 p. c. perçus au profit des villes de Liège et Verviers pour pillages.	18,500 »	
	CHAPITRE III.		
	<i>Administration de l'enregistrement, des domaines et des forêts</i>		
	FONDS DES TIERS.		
1	Recettes diverses et amendes attribuées, soumises aux frais de régie.	160,000 »	} 2,027,000 »
2	Recettes diverses et amendes de consignations non soumises aux frais de régie.	800,000 »	
3	Remboursement de revenus perçus pour compte de provinces.	666,000 »	
	CONSIGNATIONS.		
4	Remboursement de consignations. (Loi du 26 nivôse an XIII).	400,000 »	} 1,000 »
5	Remboursement de consignations à titre de dépôt.	1,000 »	
	Total. . . fr.	»	13,483,500 »

212. — 21 DÉCEMBRE 1844. — *Loi du budget du département des affaires étrangères pour l'exercice 1845* (1). (Bull. offic., n. LXIII.)

Léopold, etc. Nous avons, de commun accord avec les chambres, décrété et nous ordonnons ce qui suit :

Art. 1^{er}. Le budget du département des affaires étrangères, pour l'exercice 1845, est fixé à la

somme de neuf cent quatre-vingt-six mille trois cents francs (986,300), conformément au tableau ci-annexé.

Art. 2. La présente loi sera obligatoire le 1^{er} janvier 1845.

Mandons et ordonnons, etc.

Contre-signé par le ministre des affaires étrangères (M. Goblet).

(1) Présentation à la chambre des représentants le 24 octobre 1844. — *Monit.* du 25. — Rapport par M. Dedecker le 28 novembre. — *Monit.* des 29 novembre et 7 décembre. — Discussion le 5 décembre. — *Monit.* du 6. — Adoption le

même jour par 61 voix contre une. *Monit.* du 6. Rapport au sénat par M. le marquis de Rodas, le 12 décembre. — Discussion et adoption le 17 à l'unanimité des 29 membres présents. — *Monit.* du 18.

TABLEAU

Du budget du ministère des affaires étrangères pour l'exercice 1845.

NUMÉROS DES ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHARGES	TOTAL.
		ORDINAIRES.	
CHAPITRE PREMIER.			
<i>Administration centrale.</i>			
1	Traitement du ministre.	21,000	} 139,800
2	Frais de représentation (<i>pour mémoire</i>).	"	
3	Traitement des fonctionnaires, employés et gens de service.	62,000	
4	Frais des commissions d'examen.	2,000	
5	Pensions à accorder à des fonctionnaires, employés et gens de service.	12,800	
6	Matériel.	32,000	
	Achat de décorations de l'ordre Léopold.	10,000	
CHAPITRE II.			
<i>Traitements des agents politiques.</i>			
1	Autriche.	40,000	} 551,500
2	Confédération germanique.	40,000	
3	France.	60,000	
4	Grande-Bretagne.	80,000	
5	Bays-Bas.	50,000	
6	Italie.	40,000	
7	Prusse.	50,000	
8	Turquie.	40,000	
9	Bésil.	21,000	
10	Danemarck.	15,000	
11	Espagne.	15,000	
12	États-Unis.	25,500	
13	Grèce.	15,000	
14	Hanovre, Villes libres et hanséatiques de Hambourg, Brème et Lubeck.	15,000	
15	Portugal.	15,000	
16	Sardaigne.	15,000	
17	Suède.	15,000	
Uniq.	Traitements des agents consulaires, et indemnités à quelques agents non rétribués.	140,000	140,000
CHAPITRE III.			
Uniq.	Frais de voyage des agents du service extérieur et de l'administration centrale, frais de courriers, estafettes, courses diverses.	70,000	70,000
CHAPITRE IV.			
Uniq.	Frais à rembourser aux agents du service extérieur.	75,000	75,000
CHAPITRE V.			
Uniq.	Missions extraordinaires, traitements d'agents politiques et consulaires en inactivité et dépenses imprévues.	40,000	40,000
Total du budget du ministère des affaires étrangères.			986,500